

# **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 13 mars à 20h40, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Y. HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 15  
MEMBRES PRESENTS : 10  
MEMBRES VOTANTS : 13

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, B. VAGNEUR, D. DUPERRIN, G. GRIGNARD, S. CHAUVIN, S. ESTEVA, G. LESCOAT, S. MOSS, N. POUNEMBETTI, C. ROSELLO formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes excusées : E. LESAGE CHEVALLIER a donné pouvoir à S. MOSS  
A. PINÇON a donné pouvoir à C. ROSELLO  
C. GANEAU a donné pouvoir à B. VAGNEUR  
L. FOURNIER  
L. LEFEUVRE

Secrétaire de séance : S. CHAUVIN

Date de convocation : 6 mars 2019

Date d'affichage de la convocation : 6 mars 2019

Date de publication : 18 mars 2019

Ordre du jour :

- 1 – Dissolution du SIVU / Reprise des résultats / Délibération
- 2 – Finances / Vote du compte administratif 2018 du budget commune et budgets annexes
- 3 – Finances / Vote du compte de gestion 2018 du budget commune et budgets annexes
- 4 – Finances / Affectation des résultats d'exploitation 2018 du budget commune et budgets annexes
- 5 – Finances / Fonds de concours rennes métropole / Étude programmatrice / Espace éducatif / Convention / Délibération
- 6 – Finances / Acquisition d'une tondeuse / Validation / Délibération
- 7 – Restaurant municipal / Lancement d'une consultation pour le choix d'un prestataire pour la restauration cantine
- 8 – Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2019 a été accepté à l'unanimité.

**N°19-03-13/01**

## **DISSOLUTION DU SIVU / REPRISE DES RÉSULTATS / DÉLIBÉRATION**

Par délibération du 12 décembre 2018 le Conseil Municipal a approuvé la répartition du solde des comptes du SIVU en 3 parts égales dont l'arrêt sera prononcé au 31 décembre 2018.

Dans le cadre de l'intégration des opérations suite à la dissolution du budget du SIVU, les opérations ont été transférées sur le budget 2018 de la commune soit :

- Investissement : 1 019.26 €
- Fonctionnement : 342.78 €

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

- ☞ Accepte la reprise des résultats suivants :
- Investissement : 1 019.26€
- Fonctionnement : 342.78 €

## FINANCES / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

↳ Vote les comptes administratifs suivants :

<b>Commune</b>	Fonctionnement	<b>Commune</b>	Investissement
Dépenses	1 036 010.12	Dépenses	245 798.29
Recettes	1 253 275.68	Recettes	200 322.99
Excédent	217 265.56	Déficit	-45 475.30
Excédent SIVU	342.78	Excédent SIVU	1 019.26
<b>TOTAL Excédent</b>	<b>217 608.34</b>	<b>TOTAL Déficit</b>	<b>-44 456.04</b>
<b>ZA</b>	Fonctionnement	<b>ZA</b>	Investissement
Dépenses	237 695.25	Dépenses	265 931.01
Recettes	338 452.55	Recettes	227 614.63
Excédent	100 757.30	Déficit	-38 316.38
<b>CCAS</b>	Fonctionnement	<b>CCAS</b>	Investissement
Dépenses	67 623.66	Dépenses	1 082.40
Recettes	68 742.86	Recettes	132 028.73
Excédent	1 119.20	Excédent	130 946.33

La commune par délibération du 12 décembre 2018 a décidé de la fermeture du budget CCAS au 31 décembre 2018. Les résultats du budget CCAS seront affectés au budget de la commune.

## FINANCES / VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

↳ Approuve les comptes de gestion 2018 du Receveur Municipal concernant le :

- Budget de la commune
- Budget ZA
- Budget CCAS

## FINANCES/AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2018 DU BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

### BUDGET DE LA COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, est amené à constater que le compte administratif présente :

A la clôture de l'exercice 2018 :

**1) En section de fonctionnement :**

Le total des recettes de l'année s'élève à :	1 253 275.68 €
Le total des dépenses de l'année s'élève à :	1 036 010.12 €
Transfert du résultat du SIVU	342.78 €
Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à	217 608.34 €

**2) En section d'investissement :**

Le total des recettes de l'exercice atteint :	200 322.99 € (A)
Le total des dépenses de l'exercice atteint :	245 798.29 € (B)
Transfert du résultat du SIVU	1 109.28 €
soit un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de : (A-B) : 45 475.30 € + 1 109.28€ = - 44 456.04 €	
duquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2018 (C) : 53 218 €	
Restes à réaliser dépenses :	126 318.00 €
Restes à réaliser recettes	73 100.00 €
Solde restes à réaliser (C)	53 218.00 €

**3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2018 on constate :**

Un excédent de clôture en fonctionnement pour :	217 608.34 €
Un déficit d'investissement pour :	44 456.04 €

Au vu des résultats, je vous propose de laisser une partie de l'excédent en fonctionnement d'un montant de 90 608.34 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

↳ Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Récapitulatif général - compte administratif 2018 - affectation du résultat - budget principal</b>	
<b>Résultat d'investissement 2018</b>	
- Solde d'exécution d'investissement 2018 sur compte 001 (A-B)	-44 456.04 €
- Solde des restes à réaliser investissement (C)	53 218.00 €
<b>Solde de l'investissement 2018</b>	97 674.04 €
<b>Résultat de fonctionnement 2018</b>	
- Résultat de l'exercice 2018	127 322.81 €
- Résultat antérieur reporté BP	90 285.53 €
<b>Résultat à affecter</b>	217 608.34 €
<b>AFFECTATION</b>	
- En réserve sur le compte 1068	127 000.00 €
- Report en section de fonctionnement sur le compte 002	90 608.34 €

N°19-03-13/04B

**FINANCES/AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2018  
DU BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES**

**BUDGET ZA**

Après avoir entendu le compte administratif 2018 le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, est amené à constater que le compte administratif présente :

➤ Un déficit d'exploitation 2018 de	-0.40 €
➤ Un excédent antérieur reporté de	100 757.70 €
➤ L'excédent global d'exploitation 2018 est de	100 757.30 €
➤ Un déficit d'investissement 2018 de	- 38 316.38 €

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

↳ Décide le maintien des résultats 2018 tels qu'ils se présentent.

**N°19-03-13/04C**

## **FINANCES/AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2018 DU BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES**

### **BUDGET CCAS**

Après avoir entendu le compte administratif 2018 le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, est amené à constater que le compte administratif présente :

➤ Un excédent d'exploitation 2018 de	1 119.20 €
➤ Un excédent d'investissement de	130 946.33 €
➤ Résultat de l'exercice 2018	132 028.73 €

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

↳ Décide que les résultats du CCAS seront transférés au budget la commune au compte 001 pour un montant de 130 946.33 € et au compte 002 pour un montant de 1 119.20 € conformément à la délibération du 12 décembre 2018 n°18-12-12/06 décidant de la fermeture du CCAS au 31 décembre 2018.

↳ Acte le transfert de l'actif et du passif du CCAS pour un montant de 149 088.44 € au budget de la commune.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à ce transfert.

**N°19-03-13/05**

## **FINANCES / FONDS DE CONCOURS RENNES MÉTROPOLÉ / ÉTUDE PROGRAMMISTE / ESPACE ÉDUCATIF / CONVENTION / DÉLIBÉRATION**

Par délibération du 10 octobre 2018 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation d'un programmiste pour l'étude d'une construction d'un espace éducatif, culturel et d'un restaurant scolaire.

Par délibération du 12 décembre 2018, le Conseil Municipal a accepté l'offre du cabinet CERUR pour un montant de de 24 825 € H.T. soit 29 790 € T.T.C. en tant que programmiste pour l'étude d'une construction d'un espace éducatif, culturel et d'un restaurant scolaire pour la tranche ferme, et autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et demander le versement d'un fond de concours de Rennes Métropole dans le cadre cette étude.  
La participation est à hauteur de 50%.

Par courrier du 28 février 2019, le bureau métropolitain a décidé d'attribuer un fonds de concours de 12 412.50 € correspondant à une dépense subventionnable de 24 825 € H.T (soit 50%).

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

↳ Accepte le fonds de concours d'un montant de 12 412.50 € pour l'étude d'une construction d'un espace éducatif, culturel et d'un restaurant scolaire.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière.

**N°19-03-13/06**

## **FINANCES / ACQUISITION D'UNE TONDEUSE / VALIDATION / DÉLIBÉRATION**

Vu la vétusté de la tondeuse du service technique, il devient nécessaire de procéder à son remplacement. Plusieurs devis ont été demandés.

Après analyses des offres, il est proposé de retenir le devis de Rennes Motoculture pour la tondeuse autoportée professionnelle Kubota F 3090 pour un montant de 15 900.00 € H.T soit 19 080.00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

↳ Décide de retenir le devis de Rennes Motoculture pour la tondeuse autoportée professionnelle Kubota F 3090 pour un montant de 15 900.00 € H.T. soit 19 080.00 € T.T.C.

↳ S'engage à inscrire cette dépense au Budget Primitif 2019.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

**N°19-03-13/07**

## **RESTAURANT MUNICIPAL / LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA RESTAURATION CANTINE**

Par délibération du 29 juin 2016, le Conseil Municipal a accepté le contrat avec la société Océane de Restauration en gestion partagée pour la restauration cantine. Ce contrat se termine le 24 août 2019.

Il est proposé de lancer un nouveau cahier des charges pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Elaboration du cahier des charges :

Différents acteurs ont contribué à la construction de ce cahier des charges : élus, commission cantine. Il inclut une démarche de développement durable, de respect de l'environnement, favorisant l'approvisionnement local en produits issus de l'agriculture biologique.

Le suivi et contrôle du marché est davantage mis en avant avec des outils de suivi proposés pour permettre des échanges constructifs avec le prestataire et suivre l'introduction des produits bio. Concernant la qualité des viandes, un label rouge et "sans OGM" est imposé et 3 repas sur 20 seront végétariens.

Ce cahier des charges inclut des leviers permettant une maîtrise des coûts.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

↳ Accepte le cahier des charges et autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un prestataire pour la restauration de la cantine pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**N°19-03-13/QD08**

## **CONVENTION POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE (MIE) WIFI4EU**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'appel à projets de la commission européenne, en lien avec le ministère de la cohésion des territoires, pour développer le wifi sur les territoires intitulé WIFI4EU.

WIFI4EU vise à aider les communes et leurs groupements à équiper leurs centres de services au public d'un accès wifi public, gratuit et limité dans sa durée d'utilisation. Ainsi l'objectif est d'apporter aux habitants, touristes, étudiants, des points de connexion wifi gratuits dans des espaces publics et des lieux de services.

Doté de 20 millions d'euros, cet appel à projets (sur les 5 que contient le plan Wifi4EU) s'adresse à des entités publiques pour financer l'acquisition et l'installation des équipements. Ainsi la commune a présenté un dossier et peut bénéficier d'un financement de 15 000 € de l'Union Européenne via un processus très simple de « coupons ».

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

↳ Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint, Benoit VAGNEUR, à signer la convention de subvention au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) WIFI4EU.

La séance est levée à 22h20  
Prochaine séance le 3 avril 2019

Fait à Saint Sulpice la Forêt, le 14 mars 2019

Le Maire,  
Yann HUAUMÉ